

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2018

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 778)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL96

présenté par
Mme Valetta Ardisson

ARTICLE 4

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« tout propos »,

les mots :

« toute parole, geste ou menace, écrit ou image de tout nature »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier la définition de la nouvelle infraction en mobilisant la notion d'agissement sexiste plutôt que celle d'outrage sexiste et en précisant les faits couverts par l'infraction.